MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interdépartementale des routes Atlantique

FICHE D'INSCRIPTION
Essai professionnel au titre de l'année 2024 pour l'accès au niveau Ingénieur Haute Maîtrise Niveau 1 sur les missions de Technicien de maintenance des réseaux

Monsieur

Nom de naissance (en majuscule) :

Nom d'usage (en majuscule) :

Prénom (en majuscule) :

Date de naissance (format date JJ/MM/AAAA) :

Lieu de naissance (en majuscule) :

Nationalité :

Ouvrier des parcs et ateliers recruté le (format date JJ/MM/AAAA) :

Catégorie au 31/12/N-1 :

Niveau au 31/12/N-1 :

Cité administrative
2 rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX cedex
Tel : 05.57.81.65.30
Mél : dc.sg.dira@developpement-durable.gouv.fr

Adresse postale personnelle :

Téléphone personnel :

Adresse de messagerie personnelle :

Adresse postale professionnelle :

Téléphone professionnel :

Adresse de messagerie professionnelle :

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

À Le :

Signature

Cité administrative
2 rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX cedex
Tel : 05.57.81.65.30
Mél : dc.sg.dira@developpement-durable.gouv.fr

Avertissement :

Textes relatifs aux cas de fraudes réalisées lors de l'inscription à un concours de la fonction publique :

Sur les déclarations mensongères en vue d'obtenir un avantage indu -article 441-6 du code pénal : « *[...] est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende […]* ».

Sur la production, la falsification et l'usage de faux documents- article 441-7 du code pénal : « [...] est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende [...] » ; article 313-1 du code pénal : « […] L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende […] ».

Sur la falsification de l'état civil - article 433-19 du code pénal : « Est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros […] ».

Sur l'usage de pièces fausses pour obtenir son inscription - loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics : « [...) condamné à un emprisonnement de trois ans et à une amende de 9000 € ou à l'une de ces peines seulement […] ».

Cité administrative
2 rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX cedex
Tel : 05.57.81.65.30
Mél : dc.sg.dira@developpement-durable.gouv.fr